

Lundi 20 janvier à 14 h 30

**COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION ET DES SPORTS**

(M. le Ministre Antoine)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Philippe DODRIMONT sur la taxation des jeux de hasard

Willy BORSUS sur le montant des indus APE

Jean-Luc CRUCKE sur le train de sénateur du plan Airbag

Jean-Luc CRUCKE sur les déficiences du système éducatif pointées par l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREm)

Gilles MOUYARD sur le constat par l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREm) des évaluations négatives réalisées par l'Office national de l'emploi (ONEM)

Jean-Luc CRUCKE sur le « Babache hall » de Tournai

Willy BORSUS sur la Société Wallonne des Aéroports S.A. (SOWAER)

Philippe Dodrimont sur la taxation des jeux de hasard.

Je suis interpellé par les différents taux appliqués en matière de taxation des jeux de hasard. Le monde des casinos, comme tous les secteurs économiques, souffre de la crise économique, qui a déjà causé de nombreuses pertes d'emplois. Or, ce sont les formes de jeux qui impliquent le plus de personnel qui sont le plus lourdement taxées.

Le chiffre d'affaires produit par l'exploitation d'une roulette virtuelle, sur un site de jeux en ligne, est taxé à concurrence de 11%. La première tranche du chiffre d'affaires issu de l'utilisation d'une roulette électronique, qui fonctionne également sans personnel, à l'exception de l'intervention d'un technicien de temps à autre, est taxée à hauteur de 20%. Et enfin, l'exploitation d'une roulette traditionnelle, qui implique la présence d'un croupier, produit un chiffre d'affaires taxé à 33% puis à 44%.

Il est évident que ces différences de taxation auront des conséquences sur le choix par l'exploitant de l'un ou de l'autre type de roulette, et donc sur la pérennité de la profession de croupier, d'autant plus que ceux-ci doivent être rémunérés à l'aide d'un chiffre d'affaire amputé de 33 à 44% et que les casinos ne peuvent pas, comme les entreprises, déduire leurs charges salariales avant d'être soumis à l'impôt des sociétés.

Quelle est la raison de ces différences en matière de taux de taxation ? Pourquoi est-ce le jeu qui génère le plus d'emploi qui est le plus lourdement taxé ?

Ne pensez-vous pas que cela met les croupiers en situation précaire ?

Pour cette même raison de protection d'emplois, une solution a été trouvée pour les agences de paris, qui pâtaient de la concurrence avec les sites de jeux en ligne. Envisagez-vous, dans le même esprit, des mesures pour protéger la profession de croupier, telle qu'une réforme de ces taux d'imposition ou l'introduction de la déductibilité de leurs charges salariales ?

Willy BORSUS sur le montant des indus APE

Dans son rapport de 2007, la Cour des comptes attirait l'attention sur les subventions excédentaires versées aux employeurs dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE).

Ce même rapport évalue le montant des indus pour la période allant de 2003 à 2007, à 19 millions d'euros pour les APE du secteur non-marchand et à 1,7 millions d'euros pour le secteur marchand, soit un total de presque 21 millions d'euros.

En avril 2009, le Gouvernement wallon prenait enfin un arrêté d'exécution mettant fin à toute possibilité de « sur-subventionnement » des emplois APE.

Lors du premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, le Gouvernement wallon prenait la décision d'abandonner le recouvrement des indus APE, soit une somme estimée à plus de 21 millions d'euros.

Les APE du secteur marchand et non-marchand sont-ils seuls concernés par le versement de subventions excédentaires ou bien cette anomalie concerne-t-elle également les APE Jeunes et APE dans les pouvoirs locaux ? Si oui, quel est le montant par année des indus pour ces deux catégories d'APE ?

Par ailleurs, le montant des indus pour la période 2003-2007 nous étant désormais connu, pouvez-vous me communiquer le montant des indus pour les années 2008 et 2009, respectivement pour chacune des catégories d'APE.

Enfin, en réponse à ma question orale sur la non-récupération de sommes indûment versées aux bénéficiaires du dispositif APE du 28 janvier 2013, vous évoquiez Monsieur le Ministre un montant de seulement 6 millions d'euros.

Comment expliquez-vous cette différence de montant ? Comment la somme de 6 millions a-t-elle été calculée ?

Pouvez-vous indiquer année par année, et pour chaque catégorie d'emploi APE, le montant des indus versés, remboursés ou abandonnés par la Région wallonne.

Jean-Luc Crucke sur " Le train de sénateur du plan Airbag"

Bien qu'approuvé à l'unanimité par le parlement, le plan Airbag ne semble pas rencontrer les espoirs placés dans la solution.

Selon les chiffres cités par la presse, le démarrage est lent et les budgets sont loin d'être épuisés !!

Le Ministre avouerait un déficit de communication ! Comment est-ce possible ? Comment expliquer cette carence ? Quelles sont les responsabilités dégagées et les solutions apportées ?

Le Ministre est-il en possession d'une étude qui permette l'évaluation du système ? Quelle est-elle et quel en est le contenu ? Une copie peut-elle être mise à disposition du parlement ?

Est-il exact que le Ministre réfléchisse à étendre le bénéfice du système à certaines catégories d'étudiants et aux travailleurs de plus de 50 ans ? Quel est le raisonnement poursuivi par le Ministre ? Quelle est l'ambition et le résultat recherché ? Quelle est l'importance de la nouvelle population concernée ? Des moyens complémentaires devront-ils être dégagés ? Lesquels ?

Jean-Luc Crucke, sur "Quand le Forem pointe les déficiences du système éducatif"

Si le Ministre Antoine dispose de la main sur la politique wallonne de l'emploi, c'est sa collègue Schyns qui assume les compétences, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur l'enseignement.

Les éminences se concertent-elles ? Le dialogue existe-t-il ? Les synergies sont-elles mises en action ? Tout observateur de la vie politique pourrait en douter à la lecture de la déclaration de l'Administratrice Générale du Forem qui, pour la seconde fois, n'hésite pas à affirmer que "si on utilisait mieux l'euro investi dans l'enseignement on ne devrait pas en utiliser deux pour le Forem, afin de combler les lacunes de l'école". Précisant sa pensée, c'est avec clarté que l'intéressée poursuit: "je ne blâme pas les enseignants, c'est le système qu'il faut réformer".

Le Ministre partage-t-il le point de vue et le constat ? Quelle est son analyse ? Reconnaît-il l'échec de la politique mise en place et l'insuffisance de la concertation ? Comment accepter que le budget wallon doive palier à l'insuffisance de réforme du système éducatif de la FWB ? Quel palliatif propose le Ministre ?

Gilles Mouyard, « le constat par le Forem des évaluations négatives réalisées par l'ONEM »

Monsieur le Ministre, l'ONEM a comme objectif de constater les efforts entrepris par le demandeur d'emploi pour trouver un emploi, durant l'année qui précède son premier entretien. Le Forem quant à lui poursuit aussi comme objectif de préparer les demandeurs d'emploi aux évaluations de l'ONEM.

Il ressort des chiffres que lors du premier semestre 2013, l'ONEM a évalué 62.626 demandeurs d'emploi. Mais malheureusement, les statistiques font le constat que lors du premier entretien 48% des évaluations, 37% au deuxième et 47% au troisième, étaient négatives. Avec comme conséquence finale pour certains demandeurs d'emploi une sanction adressée par l'ONEM (pour le premier semestre 2013 l'ONEM a donné 8982 sanctions).

En 2013 déjà, la Fédération des CPAS et l'Union des Villes et des Communes faisaient le constat qu'en 7 ans, et sur base des chiffres complets de 2012, le nombre d'exclus de l'ONEM était en augmentation.

Face à un tel constat et bien que le rôle premier du Forem est d'être au service du demandeur d'emploi, on pourrait se poser la question de savoir si le Forem prépare bien le demandeur d'emploi aux évaluations de l'ONEM.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Comment le Forem prépare-t-il les demandeurs d'emploi aux évaluations du Forem ? Comment le Forem réagit-il lorsqu'il est informé d'une évaluation négative de l'ONEM ? Qu'envisagez-vous de faire, face au constat que près de 50% des évaluations réalisées par l'ONEM sont négatives lors du premier entretien ? Le Forem assure-t-il correctement son rôle de préparation aux évaluations de l'ONEM ?

Jean-Luc CRUCKE sur le « babache hall » de Tournai.

L'affaire prêterait à sourire si elle ne menaçait pas le développement d'un club et d'une discipline populaire chers aux Tournaisiens, le handball.

En effet, à Tournai, la salle qui doit être le haut lieu du sport prend l'eau, depuis des années. En cause : la toiture, ce qui, outre empêcher la pratique normale du sport et un usage opportun de la salle, risque d'accélérer la détérioration du revêtement – en parquet, faut-il le préciser – et générer de coûteuses réparations aux contribuables tournaisiens et potentiellement wallons via Infraspports. Aujourd'hui, des bâches ont été posées à l'intérieur.

Monsieur le Ministre connaît-il ce dossier ?

Quels en sont les divers éléments ?

Est-il vrai que l'échevin des sports local a été dûment informé par les services du Ministre sur la procédure à suivre dans ce cas ?

Où en est formellement la procédure au niveau d'Infraspports ?

Pour autant qu'un dossier existe ?

La situation va-t-elle continuer à se détériorer de la sorte, alourdissant la facture finale, non seulement budgétaire mais aussi sportive ?

Comment Monsieur le Ministre analyse-t-il l'approche de ce dossier ?

Le hall des sports est-il le seul à mériter le qualificatif de babache ?

Willy BORSUS sur la SOWAER

Le 20 juin 2013, la SOWAER tenait son assemblée générale annuelle. Le Gouvernement wallon avait mandaté Monsieur Diez pour représenter la Région wallonne à cette assemblée.

Quels sont les résultats financiers de l'exercice 2012 ? Se clôturent-ils sur un bénéfice reporté ou sur une perte ?

Quelle est la position du Gouvernement wallon sur ce bilan ?

Enfin, quelles sont les perspectives pour les années 2013 et 2014 ?